

Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
11	11	8	11

Séance du 10 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix février à DIX-HUIT heures TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de :

M. MORDELET Charles-Antoine, Maire.

Présents : Mmes BARTIAUX Claudine, CHAUVIN Hélène, HEBRARD Valérie, TROIN Katia, et MM. BAGARRE Jean-Pierre, GARRON Patrice, MORDELET Pierre,

Absents représentés : BASCOUL André (à GARRON Patrice), GARENCE Jacques (à CHAUVIN Hélène), GRADASSI Colette (à MORDELET Charles-Antoine)

Absents excusés non représentés :

Mme HEBRARD Valérie a été nommée secrétaire.

Date de la Convocation

01/02/2023

Objet de la délibération

Délibération n°05/2023 : **TRAVAUX : Projet de REHABILITATION DE L'AQUEDUC**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération n°02/2021, la commune a approuvé la rétrocession par le propriétaire du Château de l'aqueduc situé à l'entrée sud du village.

Afin de finaliser cette démarche, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Maître Philippe MÉNARD pour la préparation, la rédaction et la passation de l'acte.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

AUTORISE Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier,

CHARGE Maître Philippe MENARD, notaire à AUPS, de la rédaction de l'acte et de tous documents nécessaires.

CHARGE Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Fait et délibéré à Aiguines, les jour, mois et an susdit
Le Maire, Charles-Antoine MORDELET

